

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 11 juin 2013, et ce, à laquelle sont présents :

M. Rémy Tillard,	président
M ^{me} Chantal Ayotte,	commissaire
M. Simon Bernier,	commissaire
M. Yves Charette,	commissaire
M. Robert Danis,	commissaire
M ^{me} Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M ^{me} Céline Dunberry,	commissaire
M ^{me} Karine Forget,	commissaire
M. Serge Forget,	commissaire
M ^{me} Lyne Gaudreault,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Karim Khimjee,	commissaire
M ^{me} Lyne Kirouac,	commissaire-parent
M. Michel Lanthier,	commissaire
M ^{me} Lucette Lauzon-Pitre,	commissaire
M. André Lemay,	commissaire
M. Roger Miron,	commissaire
M. Christian F. Paradis,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Stéphanie Viens-Proulx,	commissaire-parent

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. André Baribeau, M^{me} Chantal Laurin et M^{me} Manon Villeneuve ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Rémy Tillard, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-4839/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-4840/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 21 mai 2013.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-4841/SSGC)

M^{me} Lyne Gaudreault, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
 2. Vérification des présences et constatation du quorum;
 3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
 4. Adoption du procès-verbal;
 5. Adoption de l'ordre du jour;
 6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE;
 7. Affectation temporaire;
 8. Nomination d'un coordonnateur au Service des ressources matérielles;
 9. Rescinder en partie la résolution R-4831/SRH;
 10. Nomination d'un régisseur au Service des ressources matérielles;
 11. Demande d'autorisation de financement à long terme, un projet d'investissement - projet de terrain synthétique de soccer/football à l'École polyvalente Saint-Jérôme, et ce, pour la portion à la charge de la CSRDN de 701 393 \$;
 12. Sommaire des contrats de transport un an et moins - année scolaire 2012-2013;
- PAUSE
13. Protocole d'entente entre la Fondation École Horizon-Soleil et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;
 14. Protocole d'entente entre la Fondation d'aide aux étudiants de l'école St-Alexandre et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;
 15. Inauguration de la salle Shirley-Potvin-Baribeau;
 16. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
 17. Questions diverses;
 - 17.1 Évaluation du transport scolaire;
 18. Information du comité de parents;
 19. Information de la vice-présidence;
 20. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
 21. Information de la direction générale;
 22. Tour de table – partage d'informations;
 23. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

AFFECTATION TEMPORAIRE (R-4842/SRH)

CONSIDÉRANT le fait que M^{me} Martine Gingras, technicienne en éducation spécialisée à l'École polyvalente Saint-Jérôme est affectée temporairement sur le poste particulier d'agent de réadaptation (professionnel) à l'École polyvalente Lavigne depuis le 13 mars 2011;

CONSIDÉRANT le fait qu'un poste particulier chez le personnel professionnel a une durée maximale de trois (3) années scolaires;

CONSIDÉRANT le fait que la salariée a bénéficié d'un congé sans traitement pour une période de vingt-quatre (24) mois consécutifs dans son poste de technicienne en éducation spécialisée;

CONSIDÉRANT le fait que la salariée aura épuisé tous les bénéfices en lien avec une période de congé sans traitement prévue à la politique 4502 sur les congés sans traitement;

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre qualifiée à titre de technicienne en éducation spécialisée;

CONSIDÉRANT le désir de la commission scolaire de stabiliser les équipes-écoles;

CONSIDÉRANT le fait que le conseil des commissaires a autorisé le 21 janvier 2013, par le biais de sa résolution R-4756/SRH, M^{me} Martine Gingras à poursuivre son affectation temporaire sur le projet particulier d'agente de réadaptation à l'École polyvalente Lavigne jusqu'au 30 juin, tout en lui permettant de conserver son emploi à titre de technicienne en éducation spécialisée à l'École polyvalente Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT le fait que le projet particulier à l'École polyvalente Lavigne est reconduit pour une troisième (3^e) année et se terminera le 13 mars 2014;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire, de permettre à M^{me} Martine Gingras de poursuivre son affectation temporaire sur le projet particulier d'agente de réadaptation à l'École polyvalente Lavigne, jusqu'au 13 mars 2014 tout en lui permettant de conserver son emploi à titre de technicienne en éducation spécialisée à l'École polyvalente Saint-Jérôme.

Adopté

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Ce point est reporté à la prochaine séance.

RESCINDER EN PARTIE LA RÉOLUTION R-4831/SRH (R-4843/SRH)

CONSIDÉRANT les bassins d'affectation des 3 et 4 juin 2013;

CONSIDÉRANT le fait que la procédure d'affectation et de mutation a permis de résorber une enseignante;

Il est alors **PROPOSÉ** par M. Christian F. Paradis, commissaire, de révoquer en partie la résolution R-4831/SRH, qui fut adoptée à la séance ordinaire du conseil des commissaires du 21 mai dernier, en retirant la personne suivante et d'annuler le non-renouvellement de la personne suivante : M^{me} Caroline Gauthier.

Adopté

NOMINATION D'UN RÉGISSEUR AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Pour information

DEMANDE D'AUTORISATION DE FINANCEMENT À LONG TERME, UN PROJET D'INVESTISSEMENT - PROJET DE TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE SOCCER/FOOTBALL À L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JÉRÔME, ET CE, POUR LA PORTION À LA CHARGE DE LA CSRDN DE 701 393 \$ (R-4844/SRF)

ATTENDU que la résolution R-4265/SRM du 14 septembre 2010 autorisait la directrice générale à déposer au MELS une demande d'autorisation de financement à long terme pour le projet de terrain synthétique de soccer/football à l'École polyvalente Saint-Jérôme, et ce, pour un montant approximatif de 2 110 618 \$;

ATTENDU que le coût final des travaux se répartit comme suit :

Financement	Budget	Final
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	1 021 609 \$	1 020 990 \$
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	726 005	701 393
C.E.G.E.P. de Saint-Jérôme	363 004	350 387
	<u>2 110 618</u>	<u>2 072 770</u>

ATTENDU que la commission scolaire doit financer sa part de 701 393 \$, qui sera sur une période de 20 ans;

ATTENDU que la résolution R-4728/SRF du 6 novembre 2012 autorisait la directrice générale à déposer au MELS une demande d'autorisation définitive de financement à long terme du projet de terrain synthétique de soccer/football à l'École polyvalente Saint-Jérôme, et ce, pour un montant de 701 393 \$ pour une période de 20 ans;

ATTENDU que la Banque Nationale nous a déposé une offre de financement pour les termes de 5, 10 et 15 ans avec un terme d'amortissement de 20 ans dans sa lettre du 17 mai 2013;

ATTENDU que le ministère des Finances et de l'Économie du Québec nous recommande, suite à l'analyse de l'offre de la Banque Nationale du 17 mai 2013, le terme de 15 ans et qu'en date du 9 mai 2013, en fonction du taux de fermeture du 8 mai 2013, le taux aurait été de 4,112 %;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lyne Gaudreault, commissaire, d'autoriser le président et la directrice du Service des ressources financières à signer l'offre de financement de la Banque Nationale, du 17 mai 2013, d'un montant de 701 393 \$ pour un terme de financement de 15 ans avec un terme d'amortissement de 20 ans.

Adopté

SOMMAIRE DES CONTRATS DE TRANSPORT UN AN ET MOINS - ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

Pour information

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA FONDATION ÉCOLE HORIZON-SOLEIL ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (R-4845/SSGC)

CONSIDÉRANT la politique concernant les relations des établissements avec les fondations;

CONSIDÉRANT que selon la politique précitée, un protocole d'entente, conforme au modèle prévu en annexe, intervienne entre la fondation concernée et la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la Fondation École Horizon-Soleil désire poursuivre son association à l'école de l'Horizon-Soleil laquelle association a comme finalité de soutenir financièrement certaines activités de l'école;

Il est **PROPOSÉ** par M. Roger Miron, commissaire, d'autoriser le président, M. Rémy Tillard et la directrice générale, M^{me} Lise Allaire, à signer le projet de protocole versé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2012-2013-37** de façon à donner plein effet à ce dernier.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA FONDATION D'AIDE AUX ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE ST-ALEXANDRE ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (R-4846/SSGC)

CONSIDÉRANT la politique concernant les relations des établissements avec les fondations;

CONSIDÉRANT que selon la politique précitée, un protocole d'entente, conforme au modèle prévu en annexe, intervienne entre la fondation concernée et la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la Fondation d'aide aux étudiants de l'école St-Alexandre désire poursuivre son association à l'école Saint-Alexandre laquelle association a comme finalité de soutenir financièrement certaines activités de l'école;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lyne Kirouac, commissaire-parent, d'autoriser le président, M. Rémy Tillard, et la directrice générale, M^{me} Lise Allaire, à signer le projet de protocole versé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2012-2013-38** de façon à donner plein effet à ce dernier.

Adopté

INAUGURATION DE LA SALLE SHIRLEY-POTVIN-BARIBEAU (R-4847/SSGC)

CONSIDÉRANT les douze (12) années d'implication de M^{me} Shirley Potvin-Baribeau au sein de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord dont deux (2) années comme vice-présidente du comité exécutif et deux (2) années comme présidente du comité exécutif;

CONSIDÉRANT la passion et le dévouement qui animaient M^{me} Potvin-Baribeau dans l'exercice de ses fonctions de commissaire et son engagement soutenu et profond vis-à-vis la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT le décès de M^{me} Potvin-Baribeau;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'honorer sa mémoire en considération des états de services plus haut mentionnés;

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, de nommer la salle 115, salle Shirley-Potvin-Baribeau et de procéder à son inauguration dans le cadre de la prochaine séance du conseil des commissaires.

Adopté à l'unanimité

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Évaluation du transport scolaire. Ce point est apporté par M. Serge Forget.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-4848/SSGC)

M. Michel Lanthier, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 20 h 15.

Adopté

Président

Secrétaire